

# Annexe 5

Déclaration « **Pas de services d'intermédiaire** », club

Nom du club : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_  
Site internet/e-mail : \_\_\_\_\_

Ci-après « le club »

## **NOUS DÉCLARONS PAR LA PRÉSENTE CE QUI SUIT :**

Nous attestons que notre club, en relation avec (faire une croix dans la case qui convient) :

La conclusion / la prolongation (rayer ce qui ne convient pas) du contrat de travail avec le joueur \_\_\_\_\_ (nom du joueur).

La conclusion de l'accord de transfert pour le joueur \_\_\_\_\_ (nom du joueur) avec le \_\_\_\_\_ (nom du club).

N'a pas eu recours à des services d'intermédiaire au sens du Règlement de la Fédération algérienne de football sur la collaboration avec les intermédiaires.

Nous faisons cette déclaration de bonne foi. Elle correspond à la vérité. Par la présente, nous autorisons la Fédération algérienne de football (FAF) et la Ligue de football professionnel (LFP) à effectuer tout contrôle qui pourrait être nécessaire pour la vérification des indications figurant dans cette déclaration.

Nous nous engageons en outre à informer immédiatement la Fédération algérienne de football (FAF) et la Ligue football professionnel (LFP) de toute modification des informations ci-dessus, qui pourrait intervenir après le dépôt de la présente déclaration.